



Déploiement de l'outil COACHING : Il est urgent d'attendre !!!

Une étude commanditée par la direction sur l'utilisation de l'outil COACHING confirme les craintes de la CFDT. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande d'abandonner cet outil.

Comité National Santé Hygiène
Sécurité et Conditions de Travail

Les analyses CFDT sont confirmées et constatées sur le terrain :

- la charte est peu appliquée ;
- Des dérapages sont induits par l'outil sur la confidentialité ;
- Des enregistrements continuent après la fin d'appel ;
- Les objectifs, dopés par la PVV, incitent les RE à « forcer » le volontariat, encore plus des salariés les plus précaires : CDD, intérim...
- Des grilles d'analyse peu adaptées, trop centrées sur ACTES ;
- Les RE et les CC n'ont pas le temps de préparer (merci 3P) ;
- Des CC se sentent « obligés de se mettre à nu » ;
- Des RE mal préparés à ce rôle, donc pas à l'aise ;
- Trop de confusion entre coaching et évaluation ;
- Sentiment de contrôle renforcé ;
- Confusion avec les doubles écoutes, la coupe déborde...
- Individualisation renforcée des salariés alors qu'il faudrait réinstaurer les collectifs ...

pour ne citer que les principales.

Pour la Cfdt, il est impensable et dangereux de conserver cet outil en l'état, et a fortiori de le généraliser! En particulier sur la population **des télé-conseillers, identifiée comme la plus exposée au stress par l'enquête Technologia !**



La Direction doit bien mesurer le danger qu'elle fait courir à ses salariés en les exposant à des pratiques non maîtrisées avec un risque non négligeable sur le Stress . Malgré l'opposition de la CFDT, la Direction veut passer en force.

Cependant, nous avons arraché à la direction une application à la lettre des préconisations du cabinet d'expertise. L'entreprise doit maintenant revoir sa copie et tenir ses engagements. Le CNSHSCT est chargé de veiller au suivi

A ce jour, la direction ne concède que le maintien du gel actuel ...

Affaire à suivre de près...

☞ **En attendant, avec la CFDT faisons respecter strictement le volontariat !**

Agrément du Système de Santé au Travail (la médecine du travail) :

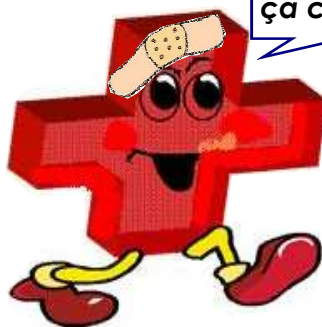
La copie est à revoir !!!

Suite à une enquête de la Direction Général du Travail (DGT), celle-ci confirme le rejet d'agrément car les conditions de fonds ne sont pas réunies. Elle a relevé « de nombreux et graves manquements dans l'organisation, les moyens et les ressources mis à disposition du SST ».

7 points sont mis en avant :

- le rythme et l'importance des réorganisations, les mobilités géographiques et fonctionnelles ne permet pas de stabiliser le SST ;
- Un niveau insuffisant de médecins du travail ;
- Insuffisance notoire de la pluridisciplinarité ;
- La participation des médecins du travail aux cellules d'écoutes doit être encadrée ;
- L'action des médecins dans le milieu du travail est insuffisante (hors visites médicales) ;
- Les locaux médicaux ne respectent pas les prescriptions réglementaires ;
- Le contrôle social connaît des dysfonctionnements.

La seule réponse de **F.T.**, est de remédier à la vétustés de certains locaux... Pour le reste, les



Vivement que ça change !

actions à mettre en œuvre pour acquérir l'agrément n'ont pas été divulguées ! La Direction refuse de communiquer sur des sujets qui la met très mal à l'aise. Elle nous dit qu'elle a la volonté d'aboutir à « l'agrément » !!!

Il faut savoir qu'un manque d'agrément peut avoir de graves conséquences. En tout premier lieu, les décisions d'inaptitudes et d'aptitudes pourraient être contestées par les salariés concernés.

Commentaires Cfdt :

Pour la **Cfdt**, ce refus d'agrément n'est pas une surprise. Nous avons à de nombreuses reprises dénoncé le manque de moyens du SST (médecins, infirmières, IPRP, secrétariat). Le rôle des médecins est assez flou dans les cellules d'écoutes et pose des problèmes de déontologie. De plus, la liberté de consentement du salarié doit être garantie.

Enfin, la **Cfdt** restera vigilante sur l'ensemble des points évoqués par la DGT. Nous exigeons que le CNSHSCT ainsi que les instances de représentativité du personnel soient consultés sur le projet.

Compte rendu des commissions du CNSHSCT :

- **Travaux en hauteur** : la Commission alerte le CNSHSCT sur les risques de dérives en matière de contrôle du parc poteaux (encore des économies sur le dos de la sécurité). La Commission examinera prochainement les rapports d'expertises CHSCT sur les plateformes polyvalentes pour les TIC, sur les conditions en répartiteurs, et sur le contrôle des poteaux.
- **Accident mortel** : chez un sous-traitant, lors d'une plantation de poteau métallique sous une ligne EDF... Encore une électrocution. Il faudra renforcer les process de travail ainsi que la formation.
- **Suicides** : France Télécom s'engage à suivre les recommandations de l'expert indépendant nommé par le gouvernement pour déterminer l'imputabilité au service ou non.
- **Pandémie H1N1**: le virus est en reflux, le Comité de Pilotage arrête les frais.
- **Amiante** : Les modes opératoires et les conditions pour travailler ou pas en présence d'amiante ont été établies conformément à la loi. 3040 salariés techniciens ont été formés.

Ce n'est pas le salarié qui fera l'analyse, il faudra être très vigilant quand le technicien interviendra chez un client sensible.

